

AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 24, §1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public qu'en date du 03 avril 2024, l'Administration de la Gestion de l'Eau vient d'être saisie d'une demande de prélèvement d'eau du cours d'eau « Schammicht » aux fins d'arrosage à Everlange par Monsieur Guy Reckinger demeurant à Everlange.

Le public peut consulter le résumé de la demande à la maison communale du 17 avril 2024 au 02 mai 2024 inclus.

Le résumé de la demande est également publié sur le portail national des enquêtes publiques :

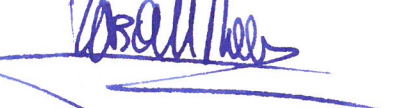
<https://enquetes.public.lu/fr.html>

Le collège des bourgmestre et échevins,

Le bourgmestre, le secrétaire,




Pollo BODEM


Marco VERSALL





Direction
Référence : EAU-AUT-24-0337
Dossier suivi par : Service autorisations - NSE
Tel.: 24556 - 920 (08:30 - 11:30)
Email : autorisations@eau.etat.lu

Administration communale d'Useldange
2, rue de l'Eglise
L-8706 Useldange

Signé à Esch-sur-Alzette

Affichage Art. 24 §1

| | |
|---------------------|---|
| Requérant(s) | Monsieur Guy Reckinger |
| Objet | Prélèvement d'eau du cours d'eau «Schammicht» aux fins d'arrosage à Everlange |
| Localité(s) | Everlange |
| Commune(s) | Useldange |

Monsieur le Bourgmestre,

Par la présente je vous envoie le résumé de la demande d'autorisation pour être apposé aux lieux habituels d'affichage conformément à l'article 24, §1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau.

Le résumé de la demande sera publié en parallèle sur le portail national des enquêtes publiques : <https://enquetes.public.lu/fr.html>.

Digitally signed by Fabienne Gass
Date: 2024.04.09 09:51:22 +02'00'

Service autorisations

Annexe :
Copie de la demande d'autorisation